

(N^o 111.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 MAI 1853.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi concernant un trans- fert de 274,000 fr. du Budget de la Guerre, de l'exercice 1852 à celui de l'exercice 1853.

(Voir les N^{os} 228 et 247 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. Comte DE MARNIX, Président ; vicomte DESMANET DE BIESME, comte DE RENESSE, comte DE ROBIANO, MOSSELMAN, VAN HAVRE, comte DE KERCKHOVE, MALOU, et VAN SCHOOR, rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement n'ayant pu employer la totalité du crédit extraordinaire de fr. 5,578,927-75 c., alloué par la loi du 14 décembre 1852, par suite de l'impossibilité où il s'est trouvé de procéder, avant la fin de l'année, à toutes les adjudications, une somme de 274,000 fr. est restée disponible sur l'art. 20, matériel du génie; il demande de pouvoir la transférer au Budget de 1853, art. 21, matériel du génie.

Cette somme pouvant être utilement employée pour des travaux de fortifications, votre Commission vous propose l'adoption du Projet de Loi.

Le Président,
Comte DE MARNIX.

Le Rapporteur,
JH. VAN SCHOOR.